



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

N° C19_05_2022_44 - Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens" (annexe)

Annexe(s) :

- *Fiches-actions*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	7	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens" (annexe)

Annexe(s) :

- Fiches-actions

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre dernier un appel à candidatures auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027. Les territoires doivent déposer leurs candidatures le 17 juin au plus tard auprès de la Région.

Les territoires sélectionnés pourront bénéficier de moyens financiers, dans un cadre multi-fonds européens, pour la mise en œuvre de leurs stratégies. Ils seront en responsabilité pour décider des modalités de leur mobilisation et du choix des projets soutenus.

Ainsi, le territoire de Mellois en Poitou pourrait bénéficier d'une enveloppe de 1 971 000€ répartie sur deux fonds européens (FEDER et FEADER) pour soutenir des projets s'inscrivant dans la stratégie définie dans la candidature.

La communauté de communes a souhaité capitaliser sur la large concertation autour de l'élaboration du projet de territoire pour élaborer sa stratégie « Approche territoriale des fonds européens ».

En conseil communautaire du 24 février dernier, ont été proposés :

- Les objectifs à donner à la candidature, à savoir :
 - Favoriser une bonne articulation des différents dispositifs pour optimiser les financements des projets du territoire
 - Éviter le saupoudrage, afin de favoriser l'efficacité du programme et la bonne consommation des crédits
 - Permettre à la fois le financement des grands projets d'investissement communautaires et le financement des projets communaux et privés déclinant les stratégies territoriales portées par la communauté de communes (projet de territoire, Schéma de cohérence territoriale, plan Paysage, stratégie d'attractivité économique et touristique, Pays d'Art et d'Histoire, etc.)
- De premiers objectifs prioritaires :
 - Conforter l'armature multipolaire du territoire par un renforcement des centralités irriguant le territoire
 - Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
 - Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire
 - Développer les actions et coopérations en faveur de la qualité éducative (coopérations, réseaux, formations, etc.) - cet objectif a finalement été supprimé suite aux réflexions ultérieures

Un groupe de travail, auquel ont été associés les membres actuels du groupe d'action locale LEADER et des élus volontaires, s'est réuni le 30 mars 2022 pour poursuivre les réflexions sur les fiches-actions. Celles-ci ont par la suite fait l'objet d'échanges en Groupe d'Action Locale (GAL) le 13 avril, puis en bureau communautaire du 5 mai.

Il est proposé d'articuler la stratégie autour des objectifs prioritaires (OP) et fiches-actions (FA) suivantes :

OP 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire

- FA 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie

OP 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire

- FA 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux
- FA 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales

OP 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

- FA 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain
- FA 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire

FA 4 : Coopération

FA 5 : Ingénierie d'animation-gestion

Il est à noter que si la transition écologique ne constitue pas un objectif à part entière, elle constituera un critère transversal de sélection des projets.

Les candidatures envoyées à la Région feront l'objet d'une procédure de sélection, à l'issue de laquelle, le cas échéant, sera mise en œuvre une phase de conventionnement, qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions au deuxième trimestre 2022.

Le programme pourrait entrer en phase opérationnelle début 2023.

Pour rappel, comme dans l'actuel programme LEADER, l'instance décisionnelle unique sera le GAL, composé de représentants des intérêts socio-économiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier. Les projets feront l'objet d'une sélection au travers d'une grille de critères qui sera définie ultérieurement.

Vu l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes de Mellois en Poitou de répondre à cet appel à projet avant le 17 juin prochain,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à projet auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;
- DESIGNER la communauté de communes Mellois en Poitou comme structure porteuse ;
- VALIDER les orientations stratégiques de la candidature telles que proposées ;
- PRENDRE ACTE du fait que la candidature devra être adressée à la Région au plus tard le 17 juin et que le dossier de candidature complet sera soumis au conseil communautaire au plus tard en septembre 2022 ;

- PRENDRE ACTE que la phase de candidature sera suivie, si sélection par le Conseil régional, d'une phase de conventionnement qui se déroulera au second semestre 2022 et qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET